

## Lettre aux retraité(e)s

# sneSup

**à MARSEILLE – 29 janvier au 2 février –  
un événement important**

**le 5<sup>ème</sup> congrès national de la FSU**

**Pour l'avenir de la FSU**

**Et pour notre place de retraité(e)s syndiqué(e)s partie prenante de tout le mouvement syndical.**

La préparation du congrès est l'occasion pour chaque syndiqué de porter appréciation sur l'activité de ces trois dernières années et de débattre de l'orientation, de la plate-forme revendicative (autour de quatre thèmes) et du devenir de la fédération.

La revue POUR de la FSU (supplément de couleur gris bleu, qui est arrivé chez les adhérents du syndicat) contient le rapport d'activité et les textes d'orientation associés aux listes de candidats aux instances nationales.

Chaque syndiqué **à jour de sa cotisation 2005/2006 ou (2006-2007 pour les nouveaux adhérents)** est appelé à participer aux débats préparatoires et à se prononcer par un vote individuel sur ces différents textes. Les votes sont organisés par le syndicat national. Un supplément à notre mensuel en donnera tous les éléments pratiques. *Une tribune de discussion est ouverte dans le mensuel du SNESUP pour alimenter les débats.*

Le supplément au prochain n° de POUR contiendra les textes préparatoires relatifs aux 4 thèmes retenus pour le Congrès et les propositions en discussion pour la modification des statuts de la Fédération.

**Pourquoi devons-nous nous y intéresser ?**

D'abord comme retraité(e)s nous sommes des syndiqué(e)s à part entière, avec nos avis, réflexions et contributions sur tout ce que fait la Fédération.

Ensuite, parce que nous avons des choses particulières à exprimer :

- sur la situation sociale, sur le rôle, économique mais aussi scientifique, culturel et humain, des retraités dans le monde actuel,

- sur la défense de nos droits sociaux, la défense de notre pouvoir d'achat, la qualité de la protection sociale qui se dégrade d'une manière inquiétante, le développement des services publics face à la « marchandisation » qui agresse toute la société,

- sur le respect de la vie démocratique, et de causes pour nous tous essentielles, la paix, les droits de l'homme, le droit à la dignité dans un monde plongé beaucoup trop souvent dans la haine, et l'agression, le malheur et la misère.

Enfin, parce que nous saluons les efforts qui sont faits pour sortir vers d'autres perspectives nécessaires et urgentes, grâce aux échanges, à la rencontre des forces sociales progressistes, aux initiatives d'actions portées énergiquement par la FSU.

**Les différents votes**

**Vote n°1 : Les textes d'orientation et les listes de candidats**

Chaque syndiqué est appelé à choisir par son vote entre les différentes listes et textes d'orientation qui sont proposés (5 listes se présentent aux suffrages des adhérents). Les votes sur l'orientation permettront de déterminer la composition de l'instance délibérative nationale de la FSU (CDFN) et des autres instances appelées à conduire l'activité de la FSU pour les trois années à venir.

**Vote n°2 : Le rapport d'activité et les « fenêtres »**

Comme il est habituel, un vote est prévu sur l'ensemble du rapport d'activité. Mais ce vote global est complété par des votes sur des « fenêtres », qui proposent des rédactions différentes sur quatre questions qui font particulièrement discussion dans le bilan d'activité de ces trois dernières années.

Les votes sur les « fenêtres » doivent permettre à chaque syndiqué de compléter son jugement sur l'activité globale de la fédération en choisissant l'analyse la plus proche de ses convictions sur les quatre questions en débat et éclairer ainsi les enjeux du congrès.

**Le vote des retraité(e)s :**

**Tous les retraités qui sont en relation directe avec leur section syndicale d'établissement peuvent voter dans cette section. Prendre contact pour connaître les modalités prévues par la section.**

**Sinon, c'est un vote par correspondance national.**

Peuvent envoyer leur vote directement au siège, les syndiqués **retraités**. Ces votes doivent parvenir (réception au siège) **au plus tard le lundi 4 décembre.**

Afin de garantir sa sincérité, le vote par correspondance s'opère ainsi :

- mettre le bulletin de vote dans une enveloppe vierge cachetée,
- glisser cette enveloppe dans une deuxième enveloppe cachetée comportant nom, prénom, RETRAITE, département et signature du syndiqué,
- glisser le tout dans une troisième enveloppe cachetée **et timbrée** expédiée au siège du syndicat (SNESUP-FSU – 78, rue du faubourg Saint-Denis – 75010 – PARIS), avec la mention congrès FSU.

**Participons aussi aux CONGRES DEPARTEMENTAUX**

Le congrès national de la FSU est constitué par les délégués des syndicats nationaux, ceux des sections départementales et des représentants des tendances. Les adhérents du SNESUP doivent donc s'investir également dans la deuxième phase qui va être celle des Congrès départementaux du 11 décembre au 20 janvier :

- ils travailleront essentiellement sur les quatre thèmes du Congrès et sur des propositions de modification des statuts de la FSU (le prochain numéro de la revue POUR).

Les quatre thèmes retenus :

- 1/ Education, formation, recherche, enjeux d'avenir
- 2/ Les services publics et leurs agents.
- 3/ Pour des alternatives économiques et sociales
- 4/ Quel syndicalisme, quelle FSU pour demain ?

## Questionnaire permanent :

Nous avons expliqué le dispositif Borloo pour les services à la personne. Nous avons critiqué sévèrement ce projet car au lieu de donner aux organismes sociaux publics des moyens de travailler il ouvre tout au contraire une concurrence à armes **inéga**les avec tout un secteur privé sans assurer les garanties suffisantes ni aux bénéficiaires, ni aux personnels employés. Heureusement des services municipaux et des associations reconnues dans des localités ou des départements, ont pris le flambeau ainsi que des mutuelles en créant des sociétés nouvelles adaptées à la loi Borloo.

Pour la MGEN il s'agit d'une collaboration avec d'autres mutuelles dans la société anonyme SERENA domiciliée à Niort. Le contact est facile par la section départementale ou le n° national 0 820 219 219 ou [reseau.prestataires@serena-sap.fr](mailto:reseau.prestataires@serena-sap.fr). (4 formules sont proposées par un abonnement annuel) en souhaitant que la démarche mutualiste ne perde pas son âme.

Dans les communes, beaucoup de Centres Communaux d'Action Sociale, se sont organisés dans une structure qui s'appelle **France Domicile** et qui regroupe l'Union Nationale des CCAS, l'Union nationale des aides, soins et services à domicile et la Mutualité Française. Il faut contacter la mairie du domicile, ou le 0 826 27 15 15 ou [www.francedomicile.fr](http://www.francedomicile.fr).

Mais d'autres organismes sont sur les rangs : beaucoup de sociétés d'assurance, par exemple le Groupama qui a créé avec la M.S.A. la « Fourmi Verte », des banques comme le Crédit Agricole avec Le Crédit Lyonnais, la Poste ([sap.groupe@laposte.fr](mailto:sap.groupe@laposte.fr)) et aussi des équipes privées sous divers labels. Le CESU (Chèque emploi service universel) se fait connaître dans les médias ainsi que les organismes habilités.

Il est important d'être attentif à tout cela **afin de défendre à la fois les garanties pour les personnes qui doivent légitimement faire appel à ces services** (personnes âgées ou en difficultés) **et les conditions de travail pour tous les employé(e)s**.

**C'est pourquoi nous vous demandons de nous informer de tous les obstacles ou difficultés rencontrés par vous ou par des membres de votre entourage :**

\* difficultés pour joindre un personnel compétent (santé, suivi ou garde, accompagnement, petits travaux, déplacements, etc)

\* difficultés administratives dans votre ville, quartier ou localité

\* autres problèmes (coût des interventions, aides obtenues, etc)

Envoyez un mot à SNESUP secteur retraités 78 rue du Faubourg St Denis 75010 PARIS ou un message à [retraite@snesup.fr](mailto:retraite@snesup.fr)

Merci de nous tenir informés (informations confidentielles)

**Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – FSU - 78 rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris** [retraite@snesup.fr](mailto:retraite@snesup.fr)  
**Le collectif « retraités » :** Marcel BRISSAUD, Carmen BOUCHER, Danièle DUPLESSIS, Michèle GABAY, Jean BISTON, Jacques GUYOT, André JEANCLAUDE, Serge MONCHAUD, Claude SEUREAU.

Avez-vous réglé votre cotisation 2006/2007 ? Non ? alors,

retrouvez la fiche verte de notre dernière lettre et faites le nécessaire sans plus attendre.

## Les dégâts de la loi du 21 août 2003

Beaucoup de courriers traduisent les difficultés rencontrées pour faire reconnaître des droits. Nous avons dénoncé dans nos précédentes *Lettres* l'incohérence, les gâchis et les mesures régressives.

1)-----  
 la validation de périodes passées comme non titulaire avec des services incomplets :

La validation d'une année à demi-service est demandée depuis 2004. Cela augmente de 2 trimestres le nombre de trimestres liquidables, mais supprime les 4 trimestres de durée d'assurance que comptait le Régime général, d'où une augmentation de la décote de 2 trimestres ou la réduction de 2 trimestres d'une éventuelle surcote ! Cas d'une collègue lyonnaise déjà retraitée qui n'a pas encore tous les éléments d'un décompte final exact.

2)-----  
 la prise en compte des enfants nés, adoptés ou accueillis avant le recrutement :

Le service des pensions très souvent ne les compte dans la durée d'assurance, qu'après une double promenade du dossier entre RG et FP. Dans un cas récent, 2 enfants qui devaient être pris pour 16 trimestres étaient « oubliés » d'où 12 trimestres de décote annoncés alors que notre collègue, une parisienne, dépassait le nombre total nécessaire de 4 trimestres.

3)-----  
 l'opacité totale dans le calcul de la durée d'assurance tous régimes confondus et de ce fait des décotes ou des surcotes qui sortent ou disparaissent du chapeau....

Le Titre de pension donne des nombres de trimestres. Pour la liquidation c'est encore assez clair mais page 2 une durée d'assurance tombe du ciel (ou d'ailleurs). Ainsi un camarade nantais reçoit une lettre : « nous nous sommes trompés, nous vous faisons un 2<sup>ème</sup> Titre de Pension » (avec 0,75% en moins)

4)-----  
 des T.A. et le Conseil d'Etat devant les incohérences se contentent de recopier les phrases de la loi sans porter avis ou jugement sur des contradictions évidentes :

Nous avons de tels cas à Lyon et à Paris.

-----  
**Par nos interventions en liaison étroite avec la FSU nous essayons de ne rien laisser passer :**

Nous marquons quelques points :

\* il semble maintenant que les services calculent correctement les pensions des collègues terminant leur carrière avec un indice conservé à titre personnel !

\* notre intervention pour la prise en compte d'enfants sous tutelle a été positive !

\* un calcul pour un surnombre a été refait correctement et cela devrait être respecté dorénavant (note officielle des finances)

\* ce même ministère des finances a retiré, avec la Fonction Publique, une note du 19 mai dernier qui voulait calculer en référence à 154 trimestres les pensions des collègues mères de 3 enfants qui remplissaient les conditions avant le 1/1/2004. On revient à 150 !

**Il y a urgence à remettre le Code des Pensions à l'endroit sans attendre de nouvelles agressions en 2008**